

Document d'information clé pour l'investisseur relatif à un OPCVM par rapport au Document d'informations clés relatif à un PRIIP

Décembre 2022

| | DICI OPCVM Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») | DIC PRIIPs Produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (« PRIIPs ») |
|---|---|--|
| Qu'est-ce qu'ils s'engagent à réaliser | <p>Que sont les DICI/DIC?</p> <p>Ce sont des documents exigés par la loi et qui doivent être tenus à jour. Ils offrent aux investisseurs des informations sur le fonds qu'ils ont choisi avant qu'ils n'investissent et doivent être traduits dans la langue locale, en fonction du lieu où le fonds est commercialisé. Les DICI / DIC comprennent des informations sur les objectifs, les frais et les risques liés au fonds. Cependant, il existe des différences clés dans les méthodes de calcul pour certaines informations. Celles-ci sont expliquées ci-dessous.</p> <p>Pour les investisseurs dans les 27 pays de l'UE à partir du 1er janvier 2023, les DIC PRIIPs remplaceront les DICI OPCVM comme document pertinent préalable à l'investissement.</p> <p>Les informations contenues dans ces documents seront examinées au moins une fois par an.</p> | |
| Longueur du document | Maximum 2 pages A4 | Maximum 3 pages A4 |
| Sections de chaque document | <ol style="list-style-type: none">Détails sur le fonds/la classe d'actif et la société de gestionObjectifs et politique d'investissementProfil de risque et de rendementFraisPerformances passéesInformations pratiques | <ol style="list-style-type: none">Détails du fabricant du PRIIPQu'est-ce que ce produit ?Quels sont les risques et que puis-je obtenir en retour ?Que se passe-t-il si le fabricant du PRIIP n'est pas en mesure de payer ?Quels sont les coûts ?Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent plus tôt ?Comment puis-je me plaindre ?Autres informations pertinentes |
| Différences | Outre les différences décrites ci-dessous, et contrairement aux DICI OPCVM, les DIC PRIIPs doivent indiquer une période de détention recommandée pour l'OPCVM ainsi que des informations sur les conséquences d'un désinvestissement avant la fin de la période de détention recommandée du fonds. | |
| Performances | Les DICI OPCVM montrent des données réelles sur les performances passées pour une période allant jusqu'à 10 ans. | <p>Les DIC PRIIPs montrent des scénarios de performance prospectifs qui projettent des rendements de performance (à la fois en valeur et en pourcentage) basés sur des données historiques. Les différents scénarios sont basés sur quatre conditions économiques différentes (sous tension, défavorables, modérées et favorables) et doivent être présentées pour un maximum de trois périodes incluant la période de détention recommandée.</p> <p>Contrairement aux DICI OPCVM, qui incluent jusqu'à 10 ans de performances passées, aucune performance passée n'est indiquée sur un DIC PRIIPs, mais un lien vers les performances passées est fourni.</p> |

SRRI

L'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRRI) sur un DICI OPCVM est une mesure de la volatilité des cours du fonds au cours des cinq années précédentes. Il est présenté sur une échelle de 1 à 7, en fonction des intervalles prescrits. Il doit être calculé et surveillé chaque semaine, dans le cas de fonds au cours journalier, et si le SRRRI réel diffère du SRRRI publié pour une période de quatre mois, le DICI doit être mis à jour et réémis avec le nouveau SRRRI.

SRI

L'indicateur de risque résumé (SRI) lié à un DIC PRIIPs est conçu pour montrer le risque relatif d'un PRIIP, en utilisant une combinaison de risque de marché (basé sur l'équivalent volatilité historique de la valeur exposée au risque) et de risque de crédit (c'est à dire le risque de défaut dans les investissements sous-jacents), le cas échéant. Le SRI est également indiqué sur une échelle de 1 à 7, mais comme il est possible de perdre plus que le montant investi sur certains PRIIPs, les intervalles ne correspondent pas à ceux d'un SRRRI de DICI OPCVM. Un DIC PRIIPs doit être mis à jour et réémis lorsque le niveau publié n'est plus le plus fréquent lors de la comparaison de toutes les observations au cours des quatre derniers mois.

En raison de la différence de méthodologie de calcul utilisée, le SRI divulgué dans un DIC PRIIPs peut être différent du SRRRI divulgué par un DICI OPCVM à ce jour.

| | SRRI (OPCVM) | SRI (PRIIPs) | |
|----------------------------------|---|---|---------------------------------------|
| Période de rétrospection | 5 ans de données historiques | 5 ans si les données sont disponibles, sinon 2 ans pour les fonds quotidiens, 4 ans pour les fonds hebdomadaires et 5 ans pour les fonds mensuels | |
| Fréquence de calcul | Cours hebdomadaires si possible, sinon mensuels | Suit la fréquence réelle des cours du fonds | |
| Mesure de risque utilisée | Écart-type annualisé des rendements | MRM Équivalent volatilité de la valeur exposée au risque (VEV) | CRM Évaluation du risque de crédit |

Coûts et frais

Le DICI OPCVM et le DIC PRIIPs doivent tous deux divulguer des informations sur les frais d'entrée, les frais de sortie et les commissions de performance qui peuvent être supportés par l'investisseur.